

Communiqué de presse
Vendredi 10 août 2018

**IVG et clause de conscience :
le SYNGOF répond à la sénatrice Nadine Grelet-Certenais**

Le 26 juillet dernier, au cours d'une question orale au Sénat à l'attention de Madame la Ministre de la santé, Agnès Buzyn, la sénatrice Nadine Grelet-Certenais a déclaré : « *il est intolérable que les femmes ne puissent pas exercer leur droit essentiel parce que des médecins, au mépris de l'accès aux soins, font valoir des réticences d'ordre personnel ou éthique* ». (JO du sénat du 26/07/2018 page 3808). Rappelons que cette déclaration faisait référence au cas exceptionnel du centre hospitalier de Bailleul, dans la Sarthe, où suite au départ à la retraite d'un médecin et au recours à la clause de conscience des trois autres praticiens de l'établissement, ce dernier n'était plus en mesure temporairement de pratiquer l'IVG.

En réponse à Madame la sénatrice, le SYNGOF précise que si l'accès à l'avortement pour les femmes est un droit essentiel, incontesté et incontestable, la réalisation de l'avortement n'est pas un acte de soins ordinaire. A ce titre, il nécessite des médecins à qui la loi reconnaît le droit d'avoir une liberté de conscience. Qu'une sénatrice de la France, élue de la nation, ne reconnaisse pas la liberté de conscience des soignants est intolérable à la nation.

Prétendre que les médecins ont le mépris de l'accès aux soins, alors qu'ils sont au contact direct avec la souffrance de leurs patientes, c'est ne pas connaître leur vie.

Toutefois le débat que ce cas exceptionnel dans la Sarthe a soulevé met en évidence un problème de fond dans l'organisation de l'accès aux soins sur le territoire. Alors que la loi N°2016-41 du 26 janvier 2016, dans son article premier, fait de l'Etat l'organisateur et le responsable de la santé en France, la pénurie de gynécologues annoncée par la profession depuis vingt ans s'aggrave depuis plusieurs années, et les gouvernements successifs n'ont pas jugé utile de la corriger.

Et ce n'est pas en retirant leur éthique et leur conscience aux médecins que la nation permettra un égal accès à l'avortement pour les françaises qui le demandent. Comme Madame la sénatrice a une éthique et une conscience, qu'elle souffre que les médecins en aient une et que l'Etat la respecte.

Le SYNGOF a bien noté que la Ministre de la santé n'a pas acquiescé aux attaques de la sénatrice et a promis un retour à la normale pour septembre dans cette région du sud de la Sarthe, ce dont la remercie le SYNGOF.

Contacts presse :

Emeline Barbé – 06 87 76 17 23 – emeline@eb-conseil.net

Dr Bertrand de Rochambeau, Président du SYNGOF, co-Président du BLOC - 06 48 20 16 77